

COMMUNE DE MIREPOIX
(Ariège)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal											26/2015		
Total membres	23	Exercice	23	Convoc	16/04	Prés.	17	Abs	6	Proc.	5	Votants	22

Par suite d'une convocation en date du seize avril deux mille quinze, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le vingt et un avril deux mille quinze à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, ESCANDE Jacques, VIDAL Candy, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Absents excusés : SARRAIL Claudine, CAZANAVE Véronique, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BIARD Ludovic, PEISER Jean-Luc.

Procurations : SARRAIL Claudine à DILLON Valérie, CAZANAVE Véronique à Fabien CATALA, ANGLADE Jordane à JOLIBERT Marie-Christine, BIARD Ludovic à QUILLIEN Nicole, PEISER Jean-Luc à SAINT MARTIN Jean

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Tableau de l'effectif du personnel communal – Suite erreur matérielle, annule et remplace la délibération n° 25/2015 du 21.04.2015

Madame le Maire présente le tableau de l'effectif du personnel communal, tel que présenté en annexe.

Elle explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire, par obligation de service, de créer 9 postes :

- 1 poste d'adjoint principal de 2^e classe, 35 h
- 1 poste d'adjoint administratif de 2^e classe, 35h
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe 35 h
- 1 poste d'adjoint technique de 2^e classe, 35h
- 2 postes d'adjoint technique de 2^e classe, 30h
- 1 poste d'adjoint technique de 2^e classe, 27h
- 1 poste d'ETAPS principal 2^e classe, 35h
- 1 poste de brigadier de police municipale, 35h

Elle précise que, au fur et à mesure des mouvements de personnel, les postes vacants seront supprimés après passage en CTP.

Le tableau de l'effectif, tel que présenté, est composé de 62 postes budgétisés et 48 pourvus.

Elle présente également le tableau des emplois contractuels qui seront pourvus, si nécessaire, en fonction des besoins (joint en annexe)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve**, le tableau de l'effectif (titulaires et contractuels) arrêté au 21 avril 2015, joints en annexe au budget communal et à la présente,



- **Décide** de créer les 9 postes :
 - 1 poste d'adjoint principal de 2^e classe, 35 h
 - 1 poste d'adjoint administratif de 2^e classe, 35h
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe 35 h
 - 1 poste d'adjoint technique de 2^e classe, 35h
 - 2 postes d'adjoint technique de 2^e classe, 30h
 - 1 poste d'adjoint technique de 2^e classe, 27h
 - 1 poste d'ETAPS principal 2^e classe, 35h
 - 1 poste de brigadier de police municipale, 35h
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2015,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Nicole QUILLIEN

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2015

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20150421-2602015-DE

TABLEAU DE L'EFFECTIF AU 21 AVRIL 2015

TC/TNC/P	GRADE	catégorie	budgetisé	pourvu
SECTEUR ADMINISTRATIF				
TC	Attaché	A	1	1
TC	Adjoint adm. Principal de 1° classe	C	1	1
TC	Adjoint adm. Principal de 2° classe	C	1	1
TC	Adjoint adm. Principal de 2° classe	C	1	0
TC	Adjoint adm. De 1° classe	C	5	5
TC	1 poste à supprimer après changement de grade	C		
1 TC, 1 TP	Adjoint adm. De 2° classe	C	2	2
TNC	Adjoint adm. De 2° classe (30 h) retraite pour invalidité	C	1	1
TC	Adjoint adm. De 2° classe à la place du 30 h	C	1	0
SECTEUR TECHNIQUE				
TC	Technicien	B	1	0
TC	Agent de maîtrise principal	C	2	1
TC	1 vacant à supprimer	C		
TC	agent de maîtrise	C	1	1
TC	Adjoint techn. Principal de 1° classe	C	8	8
TC	Adjoint techn. Principal de 1° classe changement grade	C	1	0
TC	Adjoint techn. Principal de 2° classe	C	3	3
TC	1 poste à supprimer après chgt. Grade	C		
TC	Adjoint techn. De 1° classe	C	2	1
TC	1 vacant à supprimer	C		
TC	Adjt techn. De 2° classe	C	7	7
TC	1 poste à supprimer Retraite cours d'année	C		
TC	Adjoint techn. De 2° classe agent actuellement contract.	C	1	0
TNC	Adjoint tech. De 2° classe (31 h)	C	1	1
TNC	Adjoint tech. De 2° classe (30 h)	C	1	1
TNC	Adjt techn. De 2° classe (27 h 30). Retraite au 1er/01/2015	C	1	0
TNC	Adjt tech. De 2° classe (20 h) à supprimer après transfert	C	2	2

TNC	Adj. techn. De 2° classe (30 h) recup Heures retraite	C	2	0
TNC	Adj. techn. De 2° classe (11 h) à supprimer après transfert	C	1	1
TNC	Adj. techn. De 2° classe (27 h) récup heures retraite	C	1	0
SECTEUR SOCIAL				
TNC	Agent spécialisé principal écoles maternelles (30 h)	C	3	3
TNC	Vacant à supprimer atsem 1° classe(30 h)	C	1	0
SECTEUR SPORTIF				
TC	Educateur des Activités Physiques et Sportives	B	2	2
TC	1 poste à supprimer après changement de grade	B		
TC	ETAPS Principal 2° classe changement grade	B	1	0
SECTEUR CULTURE				
TC	Assistant spécialisé enseignement artistique	B	1	1
TNC	Assistant spécialisé enseignement artistique (14h30)	B	1	1
TNC	Assistant spécialisé enseignement artistique (13 h)	B	1	1
TNC	Assistant spécialisé enseignement artistique (5 h)	B	1	1
TC	Adjoint du patrimoine principal 1° classe	C	1	1
SECTEUR SÉCURITÉ				
TC	Gardien de police municipal après changement de grade	C	1	1
TC	Brigadier de police municipale changement de grade	C	1	0
TOTAL			62	48

Erreur sur le tableau de l'effectif du 18/11/2014, 1 omission ETAPS
 Budgetisé 53 au lieu de 54
 Pourvu 48 au lieu de 49

Lorsque tous les mouvements de personnel auront été effectués et les postes supprimés (13 au total) :
 Budgetisé 2014 : 54 + 9 créations séance conseil du 21 avril 2015 = 63 - 13 suppressions :
 restera 50 postes budgétisés pour 2015
 Pourvu 2014 : 49 - Postes pourvus 2015 : 48 au 21 avril 2015 et 49 en cours d'année

en vert les suppressions à réaliser en cours d'année (13) à réaliser au fur et à mesure après passage en CTP)
 en rouge les créations effectuées le 21 avril 2015 (9)

TC : temps complet
 TNC : temps non complet
 TP : temps partiel

TABLEAU CONTRACTUELS 21.04.2015

POSTE OCCUPÉ	budgetisé	heures	pourvu
ECOLE DE MUSIQUE			
accroissement temporaire d'activité	1	10 h	en fonction des besoins
accroissement temporaire d'activité	1	14 h	en fonction des besoins
accroissement temporaire d'activité	1	20 h	en fonction des besoins
TECHNIQUE			
accroissement temporaire d'activité	4	35 h	en fonction des besoins
Contrat suite à vacance d'emploi infructueuse technicien	1	35 h	01-mai-17
ADMINISTRATIF			
accroissement temporaire d'activité	2	35 h	en fonction des besoins
SPORTIF			
accroissement temporaire d'activité ETAPS	2	35 h	en fonction des besoins
TOUS SERVICES			
Accroissement saisonnier d'activités	6	variable	en fonction des besoins